



Une politique gérontologique communale innovante : Villeurbanne

juin 2000

Les cahiers du DSU

L'histoire de la politique des personnes âgées est ancienne à Villeurbanne et significative de l'évolution du champ d'intervention des communes : d'abord consacrée à l'assistance aux personnes âgées les plus démunies, elle s'est étendue ensuite à l'ensemble des retraités, pour s'ouvrir actuellement à d'autres domaines comme celui de la politique de la ville. L'expérience de Villeurbanne montre que la ville doit s'appuyer sur un réseau de partenaires professionnels et sur les personnes âgées elles-mêmes à travers les associations de quartier, les clubs de retraités (à la différence d'autres sites où les professionnels monopolisent le pouvoir). Colette Eynard, coordinatrice de l'action gérontologique à l'OVPAR (Office villeurbannais des personnes âgées et retraités) présente les points forts de cette politique gérontologique. Catherine Breton, agent de développement sur les quartiers Saint-Jean et les Buers, montre comment elle s'est déclinée dans ces deux quartiers.

Si l'on s'en tient au strict domaine de compétence, on sait que l'action gérontologique est de la responsabilité des départements, mise à part l'aide légale dispensée par les CCAS. Or, de nombreuses communes, et parmi elles Villeurbanne, ne s'en tiennent pas là. Elles ont favorisé une politique gérontologique communale et développé au fil des années toute une série d'actions spécifiques. La ville s'est préoccupée de la question des personnes âgées dès le début de la politique vieillesse en France, permettant de développer une culture gérontologique commune à tous les intervenants.

LES PERSONNES ÂGÉES, UNE PRÉOCCUPATION ANCIENNE

Tout a commencé dans les années soixante. C'était l'époque où les associations de quartier, qui devaient donner naissance entre autres aux clubs de retraités et aux centres sociaux, se préoccupaient du sort des vieux du quartier, pour la plupart sans grandes ressources. Sous l'impulsion de quelques militants, et parmi eux de nombreuses femmes engagées dans la vie des quartiers, des clubs de retraités furent créés, qui ont permis à ces générations d'accéder à des formes de loisirs qu'elles n'avaient pas connues.

Parallèlement, les infirmières des centres de soins et les assistantes sociales étaient confrontées chaque jour à la précarité des conditions d'existence de ceux qu'on n'appelait pas encore les « personnes âgées ». Il n'était pas rare qu'une infirmière venue faire une piqure soit obligée d'aller chercher le pain et le lait, et même le seau de charbon. Les services d'aide-

ménagère sont nés de cette réflexion et ont bénéficié du soutien et du travail bénévole des administrateurs des associations qui les ont fondés et gérés. Mais ce **bénévolat** et cet engagement n'excluaient pas une certaine exigence de qualité et de **professionnalisme**, et ces militants ont alors demandé à la ville, qui, par ailleurs, avait construit en 1967 un premier foyer-logement, de soutenir financièrement les associations qu'ils avaient créés, afin que les aides-ménagères puissent devenir de véritables professionnelles. En 1978, une convention fut signée entre la ville et les associations, qui obtenaient un financement égal à 7 % des heures d'aide-ménagère effectuées annuellement.

LA PARTICIPATION DES RETRAITÉS, LA FORMATION ET LA RÉFLEXION DES INTERVENANTS

La création de l'OVPAR en 1978 marque un tournant dans l'histoire gérontologique de Villeurbanne et a permis de promouvoir une autre image du retraité, actif et participatif plutôt qu'assisté et démuné. Au fil des années, d'abord sous l'impulsion des retraités, puis avec l'appui actif des professionnels, cette association soutenue financièrement par la ville a permis d'entretenir une dynamique de création et d'innovation, en partenariat avec toutes les forces vives gérontologiques dont bénéficie la commune. L'appui financier a été et reste important, mais au-delà de cet apport indispensable, c'est bien la créativité, la **réflexion** et le **partenariat** qui ont été significatifs. L'OVPAR des débuts, en effet, c'est un foisonnement d'idées, c'est aussi l'engagement de retraités qui s'embarquaient dans une aventure sans savoir où elle les mènerait.

Au même moment, l'État signait des contrats de secteur qui devaient, par un financement approprié, permettre le développement de la formation (notamment celle des aides-ménagères) de la participation des retraités à la vie sociale, de l'aide à l'habitat et de la coordination. Cette aide de l'État n'était pas seulement un mode de financement mais aussi et surtout un support à la réflexion des retraités et des professionnels.

DES RÉALISATIONS, FRUIT D'UN PARTENARIAT ACTIF

En 1982, l'OVPAR se positionne en tant qu'instance locale de coordination gérontologique, et met en œuvre un partenariat fructueux avec les services existants tout en contribuant à en créer d'autres. C'était l'époque où l'on commençait, entre autres, à faire avancer l'idée des domiciles collectifs comme réponse

à une question simple : pourquoi devrait-on changer de vie quand on ne peut plus être aidé correctement chez soi ? Pourquoi ne pas seulement compléter l'aide à domicile au lieu de lui substituer le « tout-compris » de la maison de retraite ?

Pour concrétiser cette idée simple – que d'autres avaient d'ailleurs eu en même temps, ou bien avant, en France et en Europe – il a fallu convaincre les élus, les administrations, les financeurs, travailler en partenariat avec l'Opac du Rhône, l'Opac de Villeurbanne et les architectes, s'ouvrir à d'autres logiques, et aussi contribuer à affiner l'image que les non-spécialistes ont quelquefois des personnes qui vieillissent. Ce type de réalisation a mobilisé un important partenariat et a contribué à changer l'image des établissements recevant des personnes âgées.

En effet, dix ans après l'ouverture du premier domicile collectif, ce qui apparaissait alors comme tout à fait innovant s'est banalisé au point que la dernière maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Mapad) de Villeurbanne a été réalisée selon les mêmes principes : des petites unités accueillant chacune douze personnes et un mode de vie familial.

Parmi l'ensemble des actions menées, les domiciles collectifs et les accueils de jour (cf. l'article de C. Breton) caractérisent la politique gérontologique à Villeurbanne. Ces deux modes d'accueil n'auraient pu voir le jour sans une bonne articulation et une coordination préalable entre tous les intervenants auprès des personnes âgées.

UNE COORDINATION FINE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS INDIVIDUELS

Un élément fort de la politique gérontologique menée dans le cadre de la ville de Villeurbanne semble bien être le respect de la diversité des modes de vie et d'accompagnement des personnes. Cette idée a été le fil conducteur d'un travail mené depuis une dizaine d'années en partenariat avec de nombreux professionnels villeurbannais à propos de la coordination. En effet, il ne semblait pas suffisant de mettre en œuvre une coordination gérontologique entre les différentes institutions concernées alors que les divers intervenants auprès d'une même personne âgée avaient quelquefois beaucoup de mal à simplement s'entendre sur les réponses à apporter à ses demandes. Cette coordination clinique n'a pas pour objet d'imposer une quelconque forme d'aide aux personnes âgées concernées, mais bien de **rechercher ensemble le sens des demandes** qu'elles font aux

différents professionnels qui interviennent à leur domicile. Un psychologue clinicien (financé par la ville) chargé d'animer les réunions de coordination garantit l'esprit de cette démarche collective.

À Villeurbanne en effet, la politique gérontologique ne consiste pas seulement à créer ou à soutenir financièrement des services et des établissements d'accueil, mais aussi à promouvoir et à favoriser la réflexion et la prospective dans ce domaine. C'est tout le sens des nombreuses **journées de réflexion** qui ont permis aux professionnels de Villeurbanne d'élaborer les bases d'une culture commune.

VILLEURBANNE : DES SERVICES, DES ÉQUIPEMENTS... ET DES PARTENAIRES

- La Croix-Rouge Française : un service d'aide à domicile, un service de soins et des bénévoles.
- Le CCAS : un service de soins à domicile, quatre foyers-logements, deux Mapad, un service de portage de repas à domicile.
- L'office villeurbannais des personnes âgées et des retraités (OVPAR), instance locale de coordination gérontologique, informe les retraités et leurs familles et gère un service de soins, un service d'aide à domicile, trois domiciles collectifs, un service de tutelle, un service d'animation, tout en bénéficiant de l'aide de nombreux bénévoles.
- L'équipe de secteur géronto-psychiatrique.
- Le service d'aide à domicile Cyprian-Service.
- Deux foyers-logements gérés, l'un, par la Fondation Rambaud, l'autre, par l'association AREFO.
- La Mapad « Les Sinoplies ».
- Les Petits Frères des Pauvres (visites à domicile et organisation de séjours de vacances).
- Quatre accueils de jour de quartier, et bientôt un cinquième.
- Sans oublier les 25 clubs de retraités qui, depuis une trentaine d'années, continuent à rassembler, distraire et entourer leurs adhérents.

Le secteur gérontologique est traversé par de multiples lignes de fracture qui ne facilitent pas le travail commun : sanitaire/social, libéral/salarié, commercial/non lucratif... Ainsi, la première chose à faire pour une ville n'est pas forcément de créer de nouveaux services – malgré les pressions pour avoir des réalisations concrètes immédiatement opérationnelles – mais d'animer une réflexion entre des acteurs d'horizons divers de façon à promouvoir des **valeurs communes** qui se traduiront, dans un second temps, par des réalisations.

OUVRIR LE SECTEUR GÉRONTOLOGIQUE À D'AUTRES DOMAINES

Mais qu'en est-il maintenant de cette culture de spécialistes ? Ne serait-il pas opportun d'élargir le débat à d'autres acteurs, et notamment dans le cadre de la **politique de la ville** ? C'est bien le sens du travail entrepris depuis quelques années dans certains quartiers de Villeurbanne. Il s'agit en effet de dépasser l'approche classique qui consiste à confier aux seuls spécialistes le soin de s'occuper de la tranche d'âge des plus de 60 ans pour tenter une approche plus transversale qui permettra de ne plus se focaliser sur le seul critère de l'âge mais de prendre en compte d'autres aspects liés au vieillissement, notamment culturels et sociaux. Il ne semble pas en effet que l'approche classique qui est celle des professionnels de la santé et de l'aide à domicile suffira à traiter les problèmes importants qui vont être posés par le vieillissement des personnes issues de l'**immigration** ou en situation de **grande précarité**, ou encore celui des personnes **handicapées** mentales. Les problèmes liés à la notion de dépendance ne sont pas les seuls qui devront être pris en compte dans les prochaines années. Il faudra sans doute mobiliser bien d'autres acteurs pour innover encore dans ce domaine. L'élargissement de ce partenariat comporte un enjeu important : que les professionnels travaillant depuis de nombreuses années dans le domaine de la vieillesse puissent faire évoluer leur approche au contact des acteurs de la politique de la ville. ■

Colette EYNARD

DES MOBILISATIONS PARTENARIALES SUR LA QUESTION DES PERSONNES ÂGÉES DANS DEUX QUARTIERS DE VILLEURBANNE

Les quartiers de Saint-Jean et des Buers à Villeurbanne ont en commun d'être inscrits en DSQ depuis 1989. Il sont tous les deux situés dans une commune, dans laquelle le partenariat entre contrat de ville et instance de coordination gérontologique de l'OVPAR est une pratique ancienne qui a toujours fonctionné en sollicitant d'autres professionnels et retraités. Dans ces deux quartiers, l'origine et le cheminement de la démarche partenariale sont très différents.

À **Saint-Jean** (3 300 habitants), des professionnels se sont préoccupés du vieillissement des résidents à l'occasion de la réhabilitation de la cité, avec un souci d'anticipation (11,3 % seulement des appartements

de la cité sont occupés par un chef de famille de plus de 70 ans). Un long processus s'est engagé (cinq ans) permettant par un travail très progressif d'aboutir à des actions. Une étude a permis de pointer les problèmes principaux – accessibilité, praticabilité du logement et isolement social – et a abouti aux préconisations suivantes : mettre en place un collectif sur la question du vieillissement, installer un local spécifique, sensibiliser les agents de l'Opac de Villeurbanne sur la perte d'autonomie des habitants âgés, adapter les logements des retraités. Dans ce quartier, beaucoup de retraités sont actifs dans les associations et structures de quartier, et les réseaux de voisinage et de sociabilité sont denses. Aussi, le groupe de travail a compris dès le départ les clubs du 3^e âge et des **groupes d'habitants, aux côtés des travailleurs sociaux et des bailleurs** du quartier. Ce collectif a d'abord concentré ses efforts sur l'adaptation du logement, relayé sur cette question par le Pact-Arim. Quelques appartements ont pu être réaménagés. Ensuite, le collectif a mis en place un accueil de jour bi-mensuel, entièrement porté par un groupe de bénévoles (composé de retraités), destiné aux personnes âgées à mobilité réduite. Les projets se poursuivent, notamment sur les échanges intergénérationnels, les systèmes de téléalarme.

Sur le quartier des **Buers** (9 200 habitants), un groupe de professionnels s'est constitué (contrat de ville, OVPAR, Opac, action sociale du conseil général, centres sociaux, Aralis, Croix-Rouge) suite à l'interpellation d'un groupe d'habitants et de professionnels sur la place et les besoins des personnes âgées issues de l'immigration maghrébine, face aux transformations du quartier (disparition des petits commerces, requalification des espaces publics). La volonté était de ne pas s'en tenir à l'aide traditionnelle (soins, portage de repas) mais de répondre à d'autres besoins de vie sociale et de repérer les points de rupture, les moments où la personne perd le contact.

Le collectif a mis en place des groupes de paroles ponctuels dans les deux centres sociaux du quartier, qui ont permis de recueillir les besoins des habitants âgés : appréhension de la rue et des déplacements, manque de commerces, solitude, besoin de rencontres et de sorties. Le collectif souhaite maintenant solliciter un spécialiste pour approfondir et affiner cette approche pragmatique. ■

Catherine BRETON

Contact : Catherine Breton, agent de développement, tél. : 04 78 68 67 39